



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA REUNION

**Direction Régionale  
de l'Environnement**

LA REUNION

Service de la Protection de la Nature  
et de l'Aménagement Durable

Affaire suivie par : Marc-Henri DUFFAUD

tél : 02 62 94 76 46 – fax : 02 62 94 72 55

[marc-henri.duffaud@reunion.ecologie.gouv.fr](mailto:marc-henri.duffaud@reunion.ecologie.gouv.fr)

## Compte-rendu du CSRPN

réuni le 16 novembre 2006 à la DIREN

### Conseil scientifique régional du patrimoine naturel

#### Examen du projet de Tram-Train Régional

**Le CSRPN :**

- reconnaît pleinement l'importance exceptionnelle que revêt, pour la Réunion, ce projet de TCSP reliant le Nord et l'Ouest.
- regrette la faiblesse de l'approche habitat de l'état initial qui ne reflète pas la diversité réelle du site. Il constate que les lacunes de connaissance sur cette zone sont mal complétées par l'étude d'impact. La faiblesse des prospections menées et la prise en compte trop succincte des paysages sans estimation du patrimoine naturel rendent difficile l'évaluation des variantes.
- regrette, en terme d'impact sur le patrimoine naturel, que la variante en mer n'ait pas fait l'objet d'une étude comparative. Il note par ailleurs que la famille de variantes choisie est celle, comme le souligne l'étude dans le tableau page G 410 et l'analyse page G 412, qui a le plus d'impact sur le patrimoine naturel
- valide l'intérêt des propositions du conseil régional sur la maîtrise foncière du plateau Malheur
- recommande que les tracé hauts Hca et Hcb soient considérés comme une famille de tracé pour la mise à l'enquête et que les choix ultérieurs soient basés sur des études plus fines et que la conception fine des ouvrages et des pistes de chantier soit élaborée de manière à minimiser l'impact au maximum.



Ministère de l'Ecologie  
et du Développement Durable

**- souhaite examiner les propositions techniques qui seront faites dans le domaine de la réduction des impacts et de la restauration écologique. A cette fin, le CSRPN souhaite pouvoir émettre un avis circonstancié en amont des processus de décision et se prononcer sur un cahier des charges explicite relatif à ces études.**

Chaque alinéa de cet avis a fait l'objet d'un vote particulier.  
Dans chaque cas, l'alinéa à été adopté à l'unanimité.

Des alinéas additionnels demandés par certains membres ont été jugés comme allant plus loin que les missions du CSRPN et n'ont pas été mis au vote.

Le secrétaire de séance,  
Marc-Henri DUFFAUD  
Chargé de mission écosystèmes terrestres  
DIREN Réunion

Le président du CSRPN,

Dominique STRASBERG